

## SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (SAC) – PLAN D’ACTION DÉTAILLÉ

concernant les recommandations du Rapport 3 – Accès à une eau potable salubre dans les collectivités des Premières Nations – Présentation à SAC des rapports 1 à 5 de la vérificatrice générale du Canada pour 2021

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Nouvelle mise au point sur la situation  (Aucun progrès/progrès négligeables; étape de la planification; préparation à la mise en œuvre; mise en œuvre avancée; mise en œuvre intégrale; ou modification ou désuétude du PAG)	Date de révision ou d'achèvement  (mm/jj/aaaa)	Nouveau commentaire  <i>Veillez faire le point sur la situation au 10 juin 2022 (sections en vert requises)</i>  (Évaluation, incidence et atténuation des risques)  Jaune : en progrès Vert : complète
1	3.40 Services aux Autochtones Canada devrait collaborer avec les collectivités des Premières Nations pour renforcer les efforts déployés en vue de lever tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et de prévenir la diffusion de nouveaux avis.	Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à affecter des fonds supplémentaires de 309 millions de dollars pour continuer les travaux visant à lever le plus rapidement possible tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable qui demeurent en vigueur. Services aux Autochtones Canada continuera de travailler activement avec les Premières Nations pour résoudre les problèmes d'eau potable, notamment en évaluant l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les échéanciers et en appuyant l'avancement des projets d'une manière qui respecte les mesures de santé publique. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la stratégie en cours visant à lever tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable touchant des systèmes publics dans les réserves.	Tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable en vigueur dans les réseaux publics des réserves depuis novembre 2015 sont résolus.	Exercice 2023-2024, en fonction de l'avancement des projets et des mesures de santé et de sécurité liées à la pandémie de COVID-19.	1.1. Dans le cadre du Plan d'action pour les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, SAC travaillera avec les Premières Nations pour investir 309 millions de dollars dans des projets visant à régler tous les avis restants qui visent les réseaux publics dans les réserves (achèvement prévu : mars 2022)	Mise en œuvre avancée	Nouvelle date d'achèvement prévue : mars 2023	<p>1.1. Grâce à des investissements historiques depuis 2016, le gouvernement du Canada a pris des engagements de 5,6 milliards de dollars envers les Premières Nations pour améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, pour mieux soutenir l'exploitation et l'entretien des systèmes, pour améliorer la surveillance et l'analyse de l'eau potable communautaire et pour soutenir les efforts continus visant à éliminer et à prévenir les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Cela comprend le budget de 2021, dans le cadre duquel le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 1,043 milliard de dollars supplémentaires sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. La planification est en cours pour investir ces fonds afin de continuer à soutenir la planification, l'approvisionnement, la construction et la mise en service de projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, les projets qui visent à traiter les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable étant prioritaires.</p> <p>Le budget de 2022 propose de fournir 398 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer l'infrastructure communautaire dans les réserves, dont au moins 247 millions de dollars seront investis pour traiter les problèmes d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Cette mesure appuiera l'achèvement de projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées afin d'assurer la levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et des avis à court terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves. Le nouveau financement appuiera des études de faisabilité et de conception, ainsi que la construction, la réparation ou la mise à niveau de réseaux d'alimentation en eau touchés par un avis à long terme ou à court terme sur la qualité de l'eau potable, y compris des solutions à long terme.</p> <p>En date du 10 juin 2022, 198 millions de dollars des 309 millions de dollars en fonds d'accélération engagés dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2020 ont été affectés à des projets visant à traiter les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants. En raison des retards causés par la pandémie de COVID-19, les fonds restants seront affectés à la poursuite des projets en 2022-2023.</p>

							<p>Énoncé d'évaluation des risques : Si le financement n'est pas affecté aux projets comme prévu, les progrès pour lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants seront plus lents que prévu.</p> <p>Incidence : Il faudra plus de temps pour que les collectivités ayant des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable aient accès à de l'eau potable propre et salubre.</p> <p>Stratégie d'atténuation : SAC continue de travailler avec les Premières Nations pour investir des fonds à l'appui de projets visant à régler tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants le plus tôt possible. SAC investira la totalité des 309 millions de dollars engagés d'ici mars 2023.</p>
				<p>1.2. Dans le cadre du Plan d'action pour les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, SAC travaillera avec les Premières Nations pour investir les fonds du programme de l'année à venir qui pourraient être obtenus dans des projets visant à traiter tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants qui visent les réseaux publics dans les réserves (<u>en cours, en fonction de l'avancement des projets et des mesures de santé et de sécurité liés à la pandémie de COVID-19</u>).</p>	Préparation à la mise en œuvre		<p>1.2. Depuis l'exercice 2016-2017 et au 31 décembre 2021, environ 649,7 millions de dollars ont été dépensés pour 140 projets visant à régler les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Cela comprend le financement ciblé consacré à la réparation des infrastructures, aux mises à niveau et aux nouveaux projets de construction. Il ne comprend pas le financement de l'exploitation et de l'entretien ni le financement consacré au soutien des opérateurs et au renforcement des capacités pour traiter les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable.</p> <p>Depuis novembre 2015 et en date du 10 juin 2022, les Premières Nations, avec le soutien de SAC, ont levé 132 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves. Les progrès accomplis et les plans d'action mis en place pour traiter les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants sont démontrés sur le site web de SAC : <a href="https://www.sac-isc.gc.ca/prev-prev/fra/1506514143353/1533317130660">https://www.sac-isc.gc.ca/prev-prev/fra/1506514143353/1533317130660</a></p> <p>Grâce à des investissements historiques depuis 2016, le gouvernement du Canada a pris des engagements de 5,6 milliards de dollars envers les Premières Nations pour améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, pour mieux soutenir l'exploitation et l'entretien des systèmes, pour améliorer la surveillance et l'analyse de l'eau potable communautaire et pour soutenir les efforts continus visant à éliminer et à prévenir les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Cela comprend le budget de 2021, dans le cadre duquel le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 1,043 milliard de dollars supplémentaires sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. La planification est en cours pour investir ces fonds afin de continuer à soutenir la planification, l'approvisionnement, la construction et la mise en service de projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, les projets qui visent à traiter</p>

							<p>les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable étant prioritaires.</p> <p>Le budget de 2022 propose de fournir 398 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer l'infrastructure communautaire dans les réserves, dont au moins 247 millions de dollars seront investis pour traiter les problèmes d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Cette mesure appuiera l'achèvement de projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées afin d'assurer la levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et des avis à court terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves. Le nouveau financement appuiera des études de faisabilité et de conception, ainsi que la construction, la réparation ou la mise à niveau de réseaux d'alimentation en eau touchés par un avis à long terme ou à court terme sur la qualité de l'eau potable, y compris des solutions à long terme.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : Il y a un risque que l'incidence continue de la pandémie de COVID-19 retarde la réalisation de projets en cours.</p> <p>Incidence : En raison des retards causés par la pandémie de COVID-19, il faudra plus de temps pour terminer les projets et, par conséquent, pour que les Premières Nations aient accès à de l'eau potable.</p> <p>Stratégie d'atténuation : SAC continue de travailler avec les Premières Nations pour investir des fonds supplémentaires afin d'appuyer des projets visant à régler tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable restants le plus tôt possible.</p>	
		<p>Services aux Autochtones Canada continuera d'aider les Premières Nations à lever les avis à court terme avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme au moyen d'investissements durables, à élargir les réseaux de distribution, à renforcer la capacité des opérateurs locaux d'approvisionnement en eau et à s'assurer qu'ils demeurent en poste, et à appuyer la surveillance et les contrôles réguliers.</p>			1.3. Dans le cadre du Plan d'action pour les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, SAC continuera à suivre les avis à court terme sur la qualité de l'eau potable et à aider les Premières Nations à traiter ces avis avant qu'ils ne deviennent des avis à long terme ( <u>en cours</u> ).	Mise en œuvre intégrale	Achèvement réel : décembre 2021	1.3. Les structures et les processus sont pleinement mis en œuvre et fonctionnent comme prévu. Depuis novembre 2015, et en date du 10 juin 2022, on évite que 221 avis à court terme sur la qualité de l'eau potable ne deviennent des avis à long terme.
		<p>Services aux Autochtones Canada continuera de préconiser le maintien du financement des programmes auprès des organismes centraux afin d'assurer un soutien continu des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les Premières Nations,</p>			1.4. En collaboration avec les Premières Nations, les nouveaux investissements de F et E du budget de 2019 (605,6 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2020-2021, et 184,9 millions de dollars par an en financement permanent) et de l'Énoncé économique de l'automne 2020 (616,3 millions de dollars sur six ans, et 114,1 millions de dollars par an par la suite) serviront à stabiliser le financement des Premières Nations, du Programme de formation itinérante (PFI) et d'autres initiatives régionales, notamment par l'établissement d'accords de financement pluriannuels pour renforcer les programmes de	Mise en œuvre intégrale	Achèvement réel : septembre 2021	1.4 Pour 2021-2022, un total de 316,9 millions de dollars a été attribué aux régions et transféré aux Premières Nations pour couvrir la totalité du financement de F et E selon la formule, en hausse par rapport à 80 %. Les affectations de F et E prévues pour le présent exercice se poursuivront, avec des rajustements en fonction de l'inflation annuelle et de tout nouvel actif construit. Dans les années à venir, le financement annuel total de F et E sera fourni dans les budgets initiaux de F et E pour le 1 <sup>er</sup> avril.

		dans le but d'obtenir un financement stable à long terme.		soutien (achèvement prévu : juillet 2021)			travaux en cours pour établir l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA). Des plans sont en place pour passer à des ententes de cinq ans au moment du renouvellement.
				1.5. En collaboration avec les Premières Nations, SAC soutiendra l'amélioration des salaires des opérateurs par une meilleure communication des fourchettes salariales types, et encouragera les Premières Nations à allouer une partie de leur financement accru de F et E à l'amélioration du maintien en poste des opérateurs (achèvement prévu : mars 2022)	Préparation à la mise en œuvre	Nouvelle date d'achèvement prévue : mars 2023	<p>1.5 Les formules modernisées et mis à jour comprennent le financement de la main-d'œuvre et des avantages sociaux des opérateurs. Le nouveau financement pour le F et E vise à offrir aux opérateurs une rémunération semblable à celle qui serait versée à un opérateur accrédité d'une installation de même catégorie hors réserve. En plus du financement calculé selon une formule pour le F et E, un soutien est également fourni pour les opérateurs remplaçants et le maintien en poste des opérateurs. Le nouveau financement du F et E devrait aider les Premières Nations à rémunérer et à adéquatement maintenir en poste les opérateurs. Le pouvoir discrétionnaire permet aux collectivités de financer le fonctionnement et l'entretien de leurs infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées afin de mieux entretenir leurs infrastructures et de répondre aux besoins de leur collectivité en matière d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Cela comprend la détermination des salaires des opérateurs, ainsi que des salaires des opérateurs remplaçants.</p> <p>Le Ministère effectue une analyse à l'aide des données du recensement afin de déterminer l'écart salarial entre les opérateurs dans les réserves et hors réserve et d'éclairer ce processus à l'avenir. Une analyse utilisant les données du recensement de 2016 a été effectuée. D'autres analyses seront effectuées une fois que les nouvelles données du recensement seront diffusées en novembre 2022, y compris, si possible, une analyse de la mesure dans laquelle le financement récent de F et E a permis une augmentation des salaires des opérateurs.</p> <p>Le Ministère analyse les données du recensement pour quantifier les écarts salariaux entre les opérateurs dans les réserves et hors réserve et pour éclairer le processus de financement du fonctionnement et de l'entretien (F et E) à l'avenir. Une analyse des données du Recensement de 2016 a été effectuée. Des analyses supplémentaires seront menées une fois que les nouvelles données du recensement seront publiées en novembre 2022, y compris, si possible, une analyse de la mesure dans laquelle le récent financement F et E a permis une augmentation des salaires des opérateurs.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : Sans financement pour soutenir l'amélioration des salaires des opérateurs, il pourrait être difficile de les maintenir en poste.</p> <p>Incidence : Il peut y avoir un manque ou une perte de capacité d'entretien, des cotes de condition des biens moins élevées ou des cycles de vie des biens plus courts.</p>

							Stratégie d'atténuation : Le budget de 2019 et l'EEA de 2020 ont engagé des fonds supplémentaires pour accroître le soutien fourni pour le F et E de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves. Plus précisément, le financement permettra aux Premières Nations d'augmenter les salaires des opérateurs de réseaux d'approvisionnement en eau, et donc de maintenir en poste plus facilement les opérateurs qualifiés dans leurs collectivités et de former de nouveaux opérateurs pour renforcer leurs capacités en matière d'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau.
				1.6. SAC travaille avec les Premières Nations pour veiller à ce que les programmes de surveillance continuent d'assurer une vérification finale de la salubrité globale de l'eau potable du robinet, dans les réseaux d'aqueduc publics et semi-publics, ainsi que dans les citernes et les puits individuels au sein des collectivités des Premières Nations <u>(en cours)</u> .	Mise en œuvre avancée		<p>1.6. Toutes les collectivités des Premières Nations ont accès à du personnel formé (un surveillant communautaire de la qualité de l'eau potable ou un agent de santé environnementale et publique) pour échantillonner et analyser la qualité de l'eau potable du robinet dans tous les réseaux d'alimentation en eau, peu importe qui finance l'infrastructure. L'augmentation de la capacité permet aux Premières Nations et au gouvernement de détecter les problèmes potentiels plus rapidement.</p> <p>Le budget de 2021 prévoit 125,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2022-2023, et 31,3 millions de dollars par année par la suite pour assurer aux collectivités des Premières Nations un accès fiable à de l'eau salubre et pour garantir la prestation sécuritaire de services sociaux et de santé dans les réserves. C'est la première fois que le financement de cette importante fonction de santé publique est stabilisé depuis les années 1970.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : Le financement prévu dans le budget de 2021 n'a que stabilisé les ressources existantes établies pour la première fois en 2003 et n'a pas comblé l'écart de prestation de services qui a continué de croître en raison des investissements dans les infrastructures, de la croissance de la population, des changements climatiques et d'autres facteurs. Sans programmes de surveillance continus, il y a un risque que de l'eau insalubre soit fournie aux collectivités.</p> <p>Incidence : Les Premières Nations pourraient être exposées à de l'eau insalubre.</p> <p>Stratégie d'atténuation : Dans le cadre du budget de 2021, SAC a obtenu un financement continu pour les programmes de surveillance visant à soutenir l'accès fiable des collectivités des Premières Nations à de l'eau potable. La planification est en cours pour combler l'écart de financement restant.</p>
				1.7. SAC continuera à rechercher des possibilités d'obtenir un financement stable à long terme pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées afin d'assurer un soutien continu au-delà des 553,4 millions de dollars de financement pour l'exercice 2021-2022	Étape de la planification		1.7. Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 1,043 milliard de dollars supplémentaires sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Le financement permettra à Services aux Autochtones Canada de continuer à soutenir la planification, l'approvisionnement, la construction et la mise en service de projets d'immobilisations mineurs et majeurs liés à l'approvisionnement en eau et le

					engagés dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 ( <u>en cours</u> ).			<p>traitement des eaux usées pour les nouvelles constructions, ainsi que la réparation et la mise à niveau des systèmes dans les collectivités des Premières Nations.</p> <p>Le budget de 2022 propose 398 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer l'infrastructure communautaire dans les réserves, avec 247 millions de dollars investis pour traiter les problèmes d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Cela permettra la réalisation de projets d'aqueduc et d'égout pour assurer la levée des avis à long terme et à court terme sur la qualité de l'eau potable. Il appuiera également des projets d'infrastructure visant à accroître l'accès durable à de l'eau potable propre dans les réserves.</p> <p>La planification supplémentaire est en cours pour obtenir un financement stable à long terme au-delà de mars 2024.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : SAC continue de chercher des occasions d'obtenir du financement pour les programmes des années futures. SAC continue également de soutenir le processus d'engagement dirigé par l'APN, qui a identifié la nécessité de s'éloigner de la stratégie à long terme pour l'eau et les eaux usées afin de s'aligner sur d'autres initiatives. L'APN étudie comment ce travail s'alignera sur le travail plus large visant à combler le déficit d'infrastructure, ainsi qu'à identifier potentiellement d'autres besoins pour les systèmes d'eau et d'eaux usées au-delà de l'infrastructure, tels que les besoins du programme pour soutenir les opérateurs d'eau.</p> <p>Incidence : Le manque de financement stable et à long terme pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées pourrait empêcher SAC de soutenir des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières Nations.</p> <p>Stratégie d'atténuation : SAC continue de chercher des occasions d'obtenir du financement de programme pour les années à venir. SAC continue également d'appuyer le processus de mobilisation dirigé par l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour obtenir les commentaires des collectivités sur les stratégies à long terme pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées. L'APN explore la façon dont ces travaux s'harmoniseront avec les travaux plus vastes visant à combler les lacunes en matière d'infrastructure, ainsi que la possibilité de cerner d'autres besoins en matière de réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées au-delà des infrastructures, comme les besoins en matière de programmes pour soutenir les opérateurs de réseaux d'alimentation en eau.</p>
2	3.54 : Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les collectivités des Premières Nations, devrait mettre en	En collaboration avec les Premières Nations, Services aux Autochtones Canada continuera d'appuyer les mesures à long terme visant à assurer l'accès continu des	Des solutions à long terme sont en place pour assurer un accès durable à l'eau potable dans	Exercice 2025-2026	2.1 SAC continuera à travailler avec les Premières Nations pour mettre en œuvre des projets qui répondent aux besoins en eau à long terme de toutes les collectivités touchées par les avis à long terme sur la qualité de l'eau	Préparation à la mise en œuvre		2.1. Le Ministère soutient des solutions à long terme pour tous les réseaux où des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable ont été ou seront levés grâce à des solutions provisoires. Ces solutions en sont à

<p>œuvre des solutions à long terme pour garantir que les réseaux d'alimentation en eau dans ces collectivités leur donnent un accès continu à une eau potable salubre.</p>	<p>Premières Nations à de l'eau potable.</p>	<p>toutes les Premières Nations touchées par un avis à long terme sur la qualité de l'eau potable d'un réseau public depuis 2015.</p>	<p>potable depuis 2015 (<u>achèvement prévu : mars 2026</u>)</p>	<p></p>	<p></p>	<p>différents stades de mise en œuvre et beaucoup d'entre elles sont en cours de réalisation.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : En l'absence de solutions à long terme pour s'attaquer aux causes profondes des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, il y a un risque que ces avis soient réémis.</p> <p>Incidence : Les Premières Nations n'auront pas accès à de l'eau potable à long terme.</p> <p>Stratégie d'atténuation : SAC continue de travailler avec les Premières Nations pour investir des fonds à l'appui de projets visant à répondre aux besoins à long terme en matière d'eau des collectivités.</p>				
	<p>Services aux Autochtones Canada continuera de travailler avec les organismes centraux pour sécuriser un financement stable à long terme afin de permettre la réalisation de ces projets et de répondre aux besoins à long terme des collectivités.</p>						<p>2.2 SAC continuera à chercher des possibilités d'obtenir un financement stable à long terme pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées afin d'assurer un soutien continu au-delà des 553,4 millions de dollars de financement pour l'exercice 2021-2022 engagés dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 (<b>se reporter au point 1.7</b>) (<u>en cours</u>).</p>	<p>Se reporter au point 1.7.</p>	<p>Se reporter au point 1.7.</p>	<p>2.2 Se reporter au point 1.7.</p>
	<p>Services aux Autochtones Canada continuera d'appuyer la formation et le maintien en poste des opérateurs et travaillera en collaboration avec des partenaires à accroître le renforcement des capacités et le soutien des opérateurs pour les Premières Nations. Le Ministère continuera d'offrir un soutien direct aux opérateurs dans le cadre du Programme de formation itinérante.</p>						<p>2.3 En collaboration avec les Premières Nations, les nouveaux investissements de F et E du budget de 2019 (605,6 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2020-2021, et 184,9 millions de dollars par an de manière continue) et de l'Énoncé économique de l'automne 2020 (616,3 millions de dollars sur six ans, et 114,1 millions de dollars par an par la suite) serviront à stabiliser le financement des Premières Nations, du Programme de formation itinérante et d'autres initiatives régionales, notamment par l'établissement d'accords de financement pluriannuels pour renforcer les programmes de soutien (<b>se reporter au point 1.4</b>) (<u>achèvement prévu : juillet 2021</u>)</p>	<p>Mise en œuvre intégrale</p>	<p>Achèvement réel : septembre 2021</p>	<p>2.3 Se reporter au point 1.4.</p>
	<p>La levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable n'est qu'une des facettes pour assurer un accès durable à de l'eau potable. Services aux Autochtones Canada continuera d'appuyer les processus de mobilisation menés par les Premières Nations dans le cadre de l'examen de l'actuelle Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations</p>						<p>2.4 SAC travaillera avec les partenaires des Premières Nations pour continuer à soutenir les initiatives de renforcement des capacités et de formation des opérateurs, comme les centres régionaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et soutiendra les initiatives nouvelles ou élargies dirigées par les Premières Nations, comme les associations régionales d'opérateurs et les programmes de formation (<u>en cours</u>).</p>	<p>Mise en œuvre avancée</p>		<p>2.4 SAC collabore avec diverses organisations pour renforcer la capacité des opérateurs, la diversité, les réseaux et les approches novatrices. Les organisations comprennent notamment les suivantes : Assemblée des Premières Nations, Circuit Rider Trainer Professional Association (CRTPA), ainsi que des organisations techniques ou régionales de gestion de l'eau et des eaux usées. SAC travaille également à soutenir le recrutement d'opérateurs dans le cadre du Technical Youth Career Outreach Project (TYCOP), un projet de sensibilisation technique des jeunes aux carrières, de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation (OFNTSC), qui fait la promotion des carrières d'opérateurs de système de traitement des eaux.</p>

		<p>de 2013 dans le but de rédiger de nouvelles lois sur l'eau acceptées par le gouvernement et les Premières Nations, ainsi qu'une stratégie à long terme élaborée conjointement pour assurer la durabilité des réseaux d'eau potable.</p>					<p>Le 2 mars 2022, SAC a lancé un <a href="#">appel de propositions</a> afin de déterminer des mesures novatrices de renforcement des capacités pour soutenir les opérateurs des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans les réserves. L'appel offrait jusqu'à 500 000 \$ de financement par projet, d'une durée maximale de deux ans, pour des incitatives nouvelles ou élargies de renforcement des capacités, comme la sensibilisation, la mobilisation, les études de délimitation de la portée, la recherche et les projets pilotes. Un processus d'examen par un comité est en cours pour évaluer les propositions de financement.</p> <p>Des fonds supplémentaires ont également été accordés aux bureaux régionaux pour permettre à SAC de soutenir et d'élargir d'autres initiatives de renforcement des capacités opérationnelles. De plus, SAC appuie le développement de plateformes novatrices de formation et de réseautage pour les opérateurs en finançant la plateforme de formation immersive de Res'eau et les vidéos de formation en ligne de Water Movement. De plus, SAC continue à appuyer la formation des opérateurs de réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées par l'entremise du Programme de formation itinérante, le Technical Youth Career Outreach Project de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation, phase du projet pour le travail des gardiens de l'eau de l'Association des femmes autochtones du Canada et des centres en Ontario.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : Sans le soutien financé par SAC, il y a un risque que les collectivités des Premières Nations n'aient pas, ou ne maintiennent pas en poste, des opérateurs formés et certifiés dans le domaine du traitement des eaux qui sont essentiels pour assurer l'accès à une eau potable propre et à des infrastructures fiables.</p> <p>Incidence : Un manque de financement pour la formation, la certification et le renforcement des capacités d'entretien peut créer des difficultés pour le maintien en poste des opérateurs certifiés dans le domaine du traitement des eaux ou pour leur atteinte des niveaux de certification requis.</p> <p>Stratégie d'atténuation : Le budget de 2019 et l'EEA de 2020 ont engagé des fonds supplémentaires pour accroître le soutien fourni pour le F et E de l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves. Plus précisément, le financement supplémentaire permettra aux Premières Nations de mieux recruter et maintenir en poste des opérateurs qualifiés dans leurs collectivités, en leur offrant le soutien financier nécessaire pour attirer des opérateurs qualifiés en leur offrant des salaires plus élevés et une formation et un perfectionnement appropriés. Le financement supplémentaire permettra également d'investir davantage dans le renforcement des capacités des organisations, dans les programmes actuels et dans le Programme de formation itinérante.</p>
--	--	--	--	--	--	--	---

				<p>2.5 SAC continuera à soutenir le processus de mobilisation dirigé par l'APN pour l'examen de la <i>Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations</i> de 2013. La série actuelle d'événements de mobilisation dirigés par l'APN avec les Premières Nations s'est achevée à la fin du mois de mars 2021. Une autre série d'événements de mobilisation dirigés par l'APN est prévue pour l'exercice 2021-2022 (<u>achèvement prévu : mars 2022</u>).</p>	Mise en œuvre intégrale	Achèvement réel : mars 2022	<p>2.5. SAC a fourni à l'APN un financement de 668 658 \$ pour soutenir une autre série d'événements de mobilisation dirigés par l'APN au cours de l'exercice 2021-2022. Le soutien de SAC du processus de mobilisation dirigé par l'APN pour l'examen de la <i>Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations</i> de 2013 et maintenant terminé.</p> <p>Le 28 avril 2022, l'abrogation proposée de la <i>Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations</i> de 2013 a été présentée à la Chambre des communes à titre de mesure connexe dans la <i>Loi d'exécution du budget, 2022, n° 1</i> : L'abrogation est prévue à la section 3 de la partie 5 du texte du projet de loi : <a href="https://parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-19">https://parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-19</a></p>
				<p>2.6 SAC établira en collaboration un cadre législatif par l'intermédiaire d'un groupe de travail mixte. L'approbation de la loi est nécessaire pour permettre le développement d'un cadre réglementaire (<u>achèvement prévu : décembre 2022</u>).</p>	Préparation à la mise en œuvre		<p>2.6. SAC a finalisé la rédaction du mandat du groupe de travail mixte. SAC et l'APN travaillent actuellement à la création du groupe de travail mixte.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : Sans la création d'un groupe de travail mixte chargé de diriger l'élaboration conjointe d'un cadre législatif, il y a un risque que le cadre de la nouvelle loi visant à remplacer la <i>Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations</i> ne soit pas élaboré.</p> <p>Incidence : L'absence d'un groupe de travail mixte pourrait entraîner l'absence d'élaboration conjointe, retarder l'étude de nouvelles mesures législatives et retarder l'élaboration d'un cadre de réglementation.</p> <p>Stratégie d'atténuation : SAC et l'APN ont rédigé le mandat d'un groupe de travail mixte sur la salubrité de l'eau potable qui élaborera un nouveau cadre législatif fondé sur les résultats des événements de mobilisation. SAC collaborera également avec d'autres Premières Nations sur demande pour appuyer l'élaboration conjointe d'un cadre législatif.</p>

				<p>2.7 SAC continuera à soutenir le processus de mobilisation mené par l'APN pour l'élaboration conjointe d'une stratégie à long terme pour s'assurer de la durabilité des réseaux d'eau potable. La série actuelle d'événements de mobilisation dirigés par l'APN avec les Premières Nations s'est achevée à la fin du mois de mars 2021, et un soutien supplémentaire sera fourni en 2021-2022 à mesure que le processus d'engagement dirigé par l'APN se poursuivra (<u>achèvement prévu : mars 2022</u>).</p>	Mise en œuvre avancée	Nouvelle date d'achèvement prévue : mars 2023	<p>2.7 SAC continue à appuyer le processus de mobilisation dirigé par l'APN pour l'élaboration conjointe d'une stratégie à long terme sur l'eau potable et les eaux usées. Le financement a été finalisé et transféré à l'APN pour une quatrième série d'événements de mobilisation en 2021-2022 (1 425 000 \$). En raison de la COVID-19, aucun événement de mobilisation en personne n'a eu lieu en 2020-2021 et les fonds ont été reportés en 2022-2023. En 2022-2023, l'APN prévoit tenir des événements de mobilisation régionaux sur la stratégie à long terme ainsi qu'un sommet des jeunes en personne. Le changement des délais d'achèvement prévus est lié au désir de l'APN d'explorer la façon d'harmoniser ce travail avec le travail plus vaste visant à combler l'écart en matière d'infrastructure d'ici 2030.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : Sans le soutien de SAC, il y a un risque que l'APN ne soit pas en mesure de mener à bien son processus de mobilisation.</p> <p>Incidence : Sans la mobilisation dirigée par l'APN, l'APN et le Ministère pourraient ne pas être en mesure de terminer l'élaboration conjointe de la stratégie à long terme.</p> <p>Stratégie d'atténuation : SAC continue à aider l'APN à diriger les événements de mobilisation avec les Premières Nations sur la stratégie. SAC appuiera l'APN dans son examen de la façon de réorienter et d'harmoniser la stratégie à long terme en matière d'eau potable et d'eaux usées avec les travaux plus vastes visant à combler l'écart en matière d'infrastructure.</p>
				<p>2.8 SAC soutiendra l'élaboration conjointe d'une stratégie à long terme pour l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées (<u>achèvement prévu : hiver 2022-2023</u>).</p>	Étape de la planification		<p>2.8 Les engagements antérieurs dirigés par l'APN ont identifié la nécessité de s'éloigner d'une stratégie à long terme isolée pour l'eau et les eaux usées afin de s'aligner sur d'autres initiatives. L'APN étudie comment s'aligner sur la réduction de l'écart d'ici 2030 et s'orienter vers une approche à plus long terme pour toutes les infrastructures. Les prochains engagements de l'APN cibleront désormais des discussions plus larges telles que la législation sur l'eau, les plans d'infrastructure à long terme et la réduction de l'écart d'ici 2030.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : Sans une stratégie à long terme orientée par les Premières Nations, une approche à long terme de la prestation des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et de la transition des services vers leur prise en charge par les Premières Nations ne sera pas définie et ne sera pas appuyée par les Premières Nations.</p> <p>Incidence : L'absence d'une stratégie à long terme orientée par les Premières Nations pour les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pourrait retarder la transition de la prestation des services vers leur prise en charge par les Premières Nations.</p> <p>Stratégie d'atténuation : SAC travaille avec l'APN pour examiner comment le travail prévu pour la stratégie à long terme pourrait s'harmoniser avec le travail plus vaste visant à combler l'écart en matière d'infrastructure.</p>

3	<p>3.61 : Services aux Autochtones Canada devrait collaborer avec les Premières Nations pour s'employer à relever et à corriger, de façon proactive, les défaillances sous-jacentes des réseaux d'alimentation en eau afin d'éviter l'émission d'avis récurrents.</p>	<p>Services aux Autochtones Canada continuera de travailler avec les Premières Nations pour mener une inspection annuelle de la performance des réseaux d'alimentation en eau et une évaluation de la condition des biens tous les trois ans afin de combler toute lacune. Nous travaillerons de façon proactive avec les collectivités pour combler ces lacunes et prévenir les avis récurrents.</p>	<p>Des mécanismes sont en place pour améliorer la durabilité des systèmes d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations.</p>	<p>Exercice 2022-2023</p>	<p>3.1 SAC continuera à effectuer des inspections pour vérifier le rendement des réseaux d'alimentation en eau chaque année et des évaluations de la condition des biens tous les trois ans, y compris l'extension du processus d'évaluation de l'état des biens étendu afin de mieux soutenir la planification des besoins de F et E et de recapitalisation. Sur la base de ces évaluations, SAC continuera à travailler avec les collectivités pour remédier à toute déficience relevée, tout en respectant les mesures de santé et de sécurité mises en place par les collectivités pendant la pandémie de COVID-19 (en cours).</p>	<p>Mise en œuvre avancée</p>		<p>3.1. En collaboration avec les communautés et les organisations des Premières Nations, SAC continue de soutenir les inspections annuelles du rendement des réseaux d'alimentation en eau et les évaluations triennales de l'état des biens, lorsque les conditions le permettent, sous réserve des restrictions liées à la COVID-19.</p> <p>SAC a mis à l'essai le programme d'inspection prolongée des biens au cours de l'exercice 2021-2022 et a reçu des commentaires positifs sur les besoins liés au cycle de vie fournis pour chaque bien.</p> <p>Au cours de l'exercice 2022-2023, SAC a mis en œuvre l'inspection étendue des biens comme norme nationale pour les inspections des biens financés par SAC dans les réserves.</p> <p>Énoncé d'évaluation des risques : L'absence de données d'évaluation des inspections annuelles du rendement (IAR) et du Système de rapports sur la condition des biens (SRCB) nuira à la capacité de SAC et des Premières Nations de combler les lacunes du réseau d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.</p> <p>Incidence : Des cotes de risque plus élevées pourraient en découler, et la durée de vie des infrastructures des Premières Nations pourrait être plus courte que prévu.</p> <p>Stratégie d'atténuation : SAC procède à un examen de son processus d'IAR et continue de mettre à l'essai des évaluations étendues de l'état des biens afin de mieux appuyer la planification de F et E et de recapitalisation.</p>
		<p>Grâce au financement annoncé dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne de 2020, Services aux Autochtones Canada augmentera davantage le soutien au fonctionnement et à l'entretien des réseaux d'alimentation en eau, ce qui permettra aux Premières Nations de mieux entretenir leur infrastructure. Services aux Autochtones Canada continuera à appuyer la formation et le maintien en poste des opérateurs et travaillera en collaboration avec des partenaires à accroître le renforcement des capacités et le soutien des opérateurs pour les Premières Nations. Le Ministère continuera d'offrir un soutien direct aux opérateurs dans le cadre du Programme de formation itinérante.</p>			<p>3.2 SAC a accordé 140 millions de dollars en compléments ponctuels de F et E aux Premières Nations pour l'exercice 2020-2021 (augmentation du financement de F et E dans l'énoncé économique de l'automne 2020) afin de porter les niveaux de financement à (ou au-delà de) 100 % du financement de la formule. Pour accorder les fonds dans les années à venir, à partir de 2021-2022, SAC élaborera une nouvelle méthodologie de financement du F et E pour mieux refléter les coûts réels de F et E et soutenir la capacité à mettre en œuvre une nouvelle politique de F et E (achèvement prévu : juillet 2021).</p>	<p>Mise en œuvre intégrale</p>	<p>Achèvement réel : juillet 2021</p>	<p>3.2. Les affectations de F et E pour l'exercice 2021-2022 et l'exercice 2022-2023 ont été déterminées en fonction d'une formule de F et E mise à jour qui vise à mieux tenir compte des coûts de F et E. La méthodologie de la formule fondamentale ne change pas (coût unitaire x quantité x indice du centre-ville x indice de l'éloignement), mais elle a été mise à jour à l'aide des données des études récentes sur les coûts de l'industrie et des données régionales disponibles sur les coûts. De plus, les indices (centre-ville et éloignement) ont été mis à jour. La formule mise à jour prévoit de nouveaux niveaux de financement fondés sur les biens pour répondre aux préoccupations de longue date soulevées par les collectivités des Premières Nations, y compris le financement pour tenir compte des progrès technologiques, des pratiques exemplaires de l'industrie, des normes applicables en matière d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, et de la formation des opérateurs, de leur certification et de leur maintien en poste.</p>

	<p>SAC continuera à soutenir le processus de mobilisation mené par l'APN pour l'élaboration conjointe d'une stratégie à long terme pour s'assurer de la durabilité des réseaux d'eau potable.</p>	<p>De plus, le Ministère continuera d'appuyer l'élaboration d'une approche plus holistique de la gestion des biens qui permet de meilleures prévisions et la capacité de tenir compte des futurs besoins d'investissement dans l'infrastructure tout en participant à la réforme des politiques de fonctionnement et d'entretien.</p>			<p>3.3 SAC travaillera avec les partenaires des Premières Nations pour continuer à soutenir les initiatives de renforcement des capacités et de formation des opérateurs, telles que les centres régionaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et soutiendra les initiatives nouvelles ou élargies dirigées par les Premières Nations, comme les associations régionales d'opérateurs et les programmes de formation (<b>se reporter au point 2.4) (en cours).</b></p>	<p>Se reporter au point 2.4.</p>	<p>Se reporter au point 2.4.</p>	<p>3.3 Se reporter au point 2.4.</p>
					<p>3.4 SAC continuera à soutenir le processus de mobilisation mené par l'APN pour l'élaboration conjointe d'une stratégie à long terme pour s'assurer de la durabilité des réseaux d'eau potable. La série actuelle d'événements de mobilisation dirigés par l'APN avec les Premières Nations s'est achevée à la fin du mois de mars 2021, et un soutien supplémentaire sera fourni en 2021-2022 à mesure que le processus de mobilisation dirigé par l'APN se poursuivra (<b>se reporter au point 2.7) (achèvement prévu : mars 2022)</b></p>	<p>Mise en œuvre avancée</p>	<p>Nouvelle date d'achèvement prévue : mars 2023</p>	<p>3.4 Se reporter au point 2.7.</p>
					<p>3.5 SAC soutiendra l'élaboration conjointe d'une stratégie à long terme pour l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées (<b>se reporter au point 2.8) (achèvement prévu : hiver 2022-2023)</b></p>	<p>Se reporter au point 2.8.</p>	<p>Se reporter au point 2.8.</p>	<p>3.5 Se reporter au point 2.8.</p>
					<p>3.6 SAC continuera à travailler avec les Premières Nations pour faire avancer la réforme de la politique de F et E dans le cadre d'un travail élargi vers une approche de gestion des biens (<b>achèvement prévu : été 2022)</b></p>	<p>Mise en œuvre intégrale</p>	<p>Achèvement réel : avril 2022</p>	<p>3.6 ISC doit faire progresser la réforme des politiques de F et E dans le cadre d'un travail plus large vers la gestion des actifs afin d'identifier et de résoudre de manière proactive les lacunes sous-jacentes des systèmes d'approvisionnement en eau afin d'éviter les avis récurrents</p> <p>La mobilisation à l'égard des réformes des politiques de fonctionnement et d'entretien a donné lieu à des recommandations visant une approche holistique de la gestion des biens, y compris la mise en œuvre d'un programme d'inspection plus complet et le soutien des activités de planification de la gestion des biens pour les Premières Nations.</p> <p>Les mesures prises : Dans le cadre du budget de 2021, SAC a élargi le Programme de gestion des biens et a mis en œuvre le programme d'inspection complet, les évaluations étendues de l'état des biens, en tant que norme nationale pour les inspections à l'avenir. Ces inspections ont été mises à l'essai en 2021-2022 et sont actuellement mise en œuvre (commençant à partir d'avril 2022).</p>

								<p>Incidence : Les améliorations apportées au Programme de gestion des actifs et les inspections complètes aident les Premières Nations à mieux comprendre les lacunes actuelles de leurs actifs, leurs besoins continus et leurs besoins futurs liés au cycle de vie. De plus, les informations fournies par le biais des inspections approfondies peuvent également fournir aux Premières Nations les informations nécessaires à l'élaboration de leurs plans de gestion des actifs. Il convient de noter qu'il faudra du temps pour que le bénéfice de ces nouvelles mesures soit pleinement réalisé, car les inspections se font sur un cycle de trois ans.</p> <p>Voici les liens vers les pages Web externes des deux programmes :</p> <p>- <a href="http://sac-isc.gc.ca">Programme du Système de rapport étendu sur la condition des biens (sac-isc.gc.ca)</a></p> <p>- <a href="http://sac-isc.gc.ca">Programme de gestion des biens (sac-isc.gc.ca)</a></p>
4	<p>3.77 : Services aux Autochtones Canada, en consultation avec les Premières Nations, devrait en faire une priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer le montant de financement dont les Premières Nations ont besoin pour le fonctionnement et l'entretien de l'infrastructure d'eau potable</li> <li>• Modifier la politique et la formule de financement existantes afin de fournir aux Premières Nations un financement suffisant pour le fonctionnement et l'entretien de l'infrastructure d'eau potable</li> </ul>	<p>Services aux Autochtones Canada continuera de travailler avec les partenaires des Premières Nations pour veiller à la prestation d'un financement suffisant pour le fonctionnement et l'entretien des réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usées, et pour modifier les politiques connexes.</p>	<p>Une nouvelle politique de F et E est élaborée en collaboration avec les Premières Nations.</p>	Exercice 2022-2023	<p>4.1 SAC a accordé 140 millions de dollars en compléments ponctuels de F et E aux Premières Nations pour l'exercice 2020-2021 (augmentation du financement de F et E dans l'énoncé économique de l'automne 2020) afin de porter les niveaux de financement à (ou au-delà de) 100 % du financement de la formule. Pour accorder les fonds dans les années à venir, à partir de 2021-2022, SAC élaborera une nouvelle méthodologie de financement du F et E pour mieux refléter les coûts réels de F et E et soutenir la capacité à mettre en œuvre une nouvelle politique de F et E (<b>se reporter au point 3.2</b>) (achèvement prévu : juillet 2021)</p> <p>4.2 SAC continuera à travailler avec les Premières Nations pour faire avancer la réforme de la politique de F et E dans le cadre d'un travail élargi vers une approche de gestion des biens (<b>se reporter au point 3.6</b>) (achèvement prévu : avril 2023)</p>	<p>Mise en œuvre intégrale</p> <p>Consulter le point 3.6.</p>	<p>Achèvement réel : juillet 2021</p> <p>Consulter le point 3.6.</p>	<p>4.1 Se reporter au point 3.2.</p> <p>4.2 Se reporter au point 3.6.</p>
5	<p>3.90 : Services aux Autochtones Canada, de concert avec les Premières Nations, devrait élaborer et mettre en œuvre un régime de réglementation pour la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations.</p>	<p>Services aux Autochtones Canada continuera d'appuyer l'Assemblée des Premières Nations dans son rôle de premier plan dans le processus de mobilisation. Le Ministère continuera de travailler en collaboration et en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, d'autres Premières Nations et organisations des Premières Nations.</p>	<p>Un cadre législatif est élaboré et tous les efforts seront faits pour présenter une nouvelle loi qui soutiendra l'approvisionnement en eau potable dans les collectivités des</p>	Exercice 2022-2023	<p>5.1 SAC continuera à soutenir le processus de mobilisation dirigé par l'APN pour l'examen de la <i>Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations</i> de 2013. La série actuelle d'événements de mobilisation dirigés par l'APN avec les Premières Nations s'est achevée à la fin du mois de mars 2021, et un soutien supplémentaire sera fourni en 2021-2022 à mesure que le processus de mobilisation dirigé par l'APN se</p>	<p>Mise en œuvre intégrale</p>	<p>Achèvement réel : mars 2022</p>	<p>5.1 Se reporter au point 2.5.</p>

		<i>Nations et d'autres ministères fédéraux afin d'élaborer un cadre législatif qui pourra être déposé au Cabinet. Une fois la nouvelle loi adoptée, des règlements pourront être rédigés.</i>	Premières Nations, et qui sera appuyée par ces dernières.		poursuivra ( <b>se reporter au point 2.5</b> ) (achèvement prévu : mars 2022)			
					5.2 SAC établira conjointement un cadre législatif par l'intermédiaire d'un groupe de travail mixte. L'approbation de la loi est nécessaire pour permettre le développement d'un cadre réglementaire ( <b>se reporter au point 2.6</b> ) (achèvement prévu : décembre 2022)	Se reporter au point 2.6.	Se reporter au point 2.6.	5.2 Se reporter au point 2.6.